



Conditions générales de vente - Formation

1. Offres

Toute offre est faite pour une durée limitée. A défaut d'indication contraire, les offres sont valables un mois. Toute commande qui n'est pas parvenue à EPYSTEMIC dans ce délai ne sera considérée comme acceptée qu'après confirmation écrite et expresse des conditions de l'offre.

2. Délais

Les délais de livraison et d'exécution ou dates de formation, qu'ils soient fixés par EPYSTEMIC ou par le client, ne sont donnés qu'à titre purement indicatif, sauf si le contrat déroge expressément au présent article et ne valent que pour autant que EPYSTEMIC soit en possession de tous les éléments lui permettant d'effectuer la commande et que le client ait rempli toutes les obligations mises à sa charge et notamment le paiement de l'acompte.

En aucun cas, les retards éventuels de EPYSTEMIC ne peuvent donner lieu à la résolution du contrat, à l'annulation de la commande, ni à une indemnisation sous quelque forme que ce soit.

3. Lieu(x) des formations

Sauf indications contraires de notre part, nos formations se donnent dans les locaux du donneur d'ordre. Nos formations peuvent être organisées ailleurs, éventuellement à la demande du client. Si le changement de localisation est dû au choix d'EPYSTEMIC, EPYSTEMIC s'engage à en avertir les personnes inscrites au plus tard une semaine avant la date de la formation. Nous choisissons toujours des lieux facilement accessibles en voiture ou en transports en commun et disposant de facilités de parking.

4. Droits intellectuels

CéDéFINE est seul titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur le savoir-faire, les résultats et les inventions découlant directement ou indirectement de ses prestations.

Le client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les œuvres (telles que, sans que cette énumération soit limitative, le texte papier ou électronique, le son, les images, la vidéo ou la musique), les logiciels et les bases de données qui sont mis à sa disposition dans le cadre d'une formation, sous quelle que forme que ce soit. En contrepartie du paiement du prix par le client, EPYSTEMIC lui concède une licence d'utilisation sur la documentation (syllabus papier et électronique) de la formation commandée pour une durée illimitée. Cette licence est personnelle, non exclusive et incessible.

Le client ne peut utiliser la formation et sa documentation que pour ses besoins propres et s'interdit d'en faire une exploitation commerciale ou non, directement ou indirectement. Il s'interdit d'octroyer, même gratuitement, des sous-licences à des tiers. Il s'interdit également de reproduire, traduire, adapter, arranger, modifier la formation ainsi que la documentation qui y est associée.

5. Références

Le client, en contractant, autorise par le fait même EPYSTEMIC à l'inclure dans sa liste de références et à le citer dans ses documents commerciaux.

6. Responsabilité

EPYSTEMIC décline toute responsabilité quant aux incidents (accidents, vols...) pouvant survenir lors de ses formations, quels qu'en soient les lieux et les circonstances. Dans le cas où le local de formation est mis à disposition par le client, celui-ci assume les responsabilités y afférentes, notamment celle de la surveillance et de la sécurité du matériel y déposé par EPYSTEMIC.

Dans le cas où du matériel (informatique,...) est mis à disposition par le client, celui-ci assume toutes les responsabilités y afférentes.

7. Garantie

EPYSTEMIC s'engage à offrir des formations de grande qualité. Si toutefois le client devait constater que le niveau du cours ne correspond pas à ses attentes, il peut en informer notre représentant avant la fin de la première demi-journée. Nous lui rembourserons alors notre inscription ou nous l'aiguillerons vers un cours mieux adapté à ses besoins.

8. Réclamation

Aucune réclamation, de quelque nature que ce soit, ne sera accueillie si elle n'est pas faite par écrit, au plus tard huit jours après la remise de chaque rapport.

L'acceptation par le client de la mise en œuvre d'une étape suivante vaudra agrément définitif.

9. Inscriptions

Dans le cas des formations inter-entreprises, le client peut envoyer son formulaire d'inscription par la poste à EPYSTEMIC, Rue du Collège 107 arm, 1050 Bruxelles ou par fax au +32 2 649 92 57. Il peut également réserver sa (ses) place(s) par téléphone au +32 2 646 52 87 ou par e-mail à info@epystemic.com. Dans ces derniers cas de figure, une confirmation écrite sera toutefois nécessaire. Dès que l'inscription est confirmée par EPYSTEMIC, le droit d'inscription est dû. Celui-ci devra être réglé, avant la formation et au plus tard au début de celle-ci par virement au compte de EPYSTEMIC. Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles, suivant la règle du premier payé, premier inscrit.

10. Annulations et transferts

Le client peut annuler ou transférer sans frais par écrit jusqu'à 10 jours ouvrables avant le

début de la formation. Ensuite, la totalité du montant de l'inscription reste dû. Il peut bien entendu se faire remplacer par un collègue, sans frais. Nous acceptons les transferts sans frais vers une autre formation jusqu'à 5 jours calendrier avant le début de la formation. Un seul transfert par inscription est possible. Dans ce cas, des frais forfaitaires de gestion de dossier et de transfert, d'une valeur de 33% des droits d'inscription lui sera portés en compte.

EPYSTEMIC se réserve le droit d'annuler toute formation, pour quelque raison que ce soit, et sans obligation d'indemnisation des personnes inscrites.

11. Honoraires

Tous les prix s'entendent hors TVA et sont exprimés en euro (€).

Tout travail quelconque, en ce compris toute consultation ou remise d'informations suivant le premier contact doit être rémunéré. Les rémunérations varient en fonction de la destination du travail. La rémunération et les redevances se paient en fonction des étapes successives, sauf convention contraire, un acompte équivalent à 50% du montant total de l'entreprise sera demandé, et le travail ne commencera pas tant que cet acompte n'aura pas été payé. Les frais éventuels exposés par EPYSTEMIC font l'objet d'un compte séparé.

Les prestations de services excédant le contrat feront l'objet de notes séparées et seront rémunérées sur base horaire.

Toutes modifications amenant une modification de la destination du travail en cours de contrat entraînent de plein droit une révision de la rémunération initialement prévue.

Sauf conditions particulières reprises dans le contrat, les prestations téléphoniques seront facturées au tarif de: 30,- € le premier 1/4h, 25,- € par 1/4h suivant; les frais de déplacement seront tarifés au prix de 0,3 €/KM.

12. Mandat

Le client, en contractant, donne par le fait même, mandat à EPYSTEMIC de traiter en son nom avec des collaborateurs ou des sous-traitants, dans les limites et pour les besoins de la commande, et s'engage dès à présent à ratifier les actes posés par EPYSTEMIC comme mandataire.

13. Paiement

Les honoraires, frais et redevances, donnent lieu à l'établissement d'une facture. Les factures sont payables à notre siège social au grand comptant sur notre compte courant auprès de Fortis Banque (210-04471 15-94). Toute facture non contestée sous huitaine sera considérée comme acceptée.

Tous les frais et charges liés au paiement des factures sont à la charge du client.

En cas de non paiement d'une facture à son échéance, les travaux seront suspendus de plein droit, sans mise en demeure préalable, sans préjudice des dommages et intérêts précisés ci-après.

Le non paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, la déduction par le client d'une clause pénale au taux de 15%, avec un minimum de 100,- €. La facture impayée porte en outre, dans les mêmes conditions, intérêts au taux de 12% l'an, depuis le jour de son échéance jusqu'à celui de son complet paiement.

Les contestations qui pourraient naître entre EPYSTEMIC et le client, de quelque nature qu'elles soient, ne donnent aucun droit au client de suspendre en tout ou partie ses paiements.

Le défaut de paiement d'une somme à son échéance rend exigibles, immédiatement et de plein droit, toutes autres sommes restant dues, en ce compris les traites non échues, la remise de celle-ci n'opérant pas novation.

14. Représentation et solidarité

Le signataire du contrat ou du bon de commande, en qualité de client ou de son représentant, est personnellement tenu vis-à-vis de EPYSTEMIC des engagements contractés, si le tiers ou la société que le signataire représente, ou déclare représenter, ne ratifiait pas ou n'exécutait pas la convention.

Le client et ses ayants droit sont responsables solidairement et indivisiblement de la bonne exécution de toutes les obligations pouvant découler directement ou indirectement du contrat avec EPYSTEMIC à quelque titre que ce soit.

15. Attribution de compétence

Tout litige pouvant naître à l'occasion du présent contrat ou de son exécution, est de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Cette clause d'attribution de compétence est valable quel que soit le mode de paiement et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. En particulier, la remise de traites et autres effets de commerce n'entraîne pas novation.

EPYSTEMIC se réserve toutefois le droit d'entamer toute procédure devant tout autre tribunal qui serait compétent en vertu du droit commun.

Le présent contrat est exclusivement régi par le droit belge.

16. Adresses

EPYSTEMIC est une activité de la société CéDéFINE dont le siège social est situé à 1348 Louvain-la-Neuve, Champ Vallée 17a/101. Toutes les correspondances relatives aux formations sont à adresser à EPYSTEMIC, rue du Collège 107 arm - 1050 Bruxelles.

EPYSTEMIC, EURESIS et PASSERL sont des marques déposées par la société CéDéFINE.